

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 44
- présents suppléants : 7
- procurations : 13
- votants : 64
- suffrages exprimés : 60
- abstentions : 4
- pour : 60
- contre : 0

DELIBERATION n° 2023/121

L'an deux mille vingt-trois et le 5 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZHAN, légalement convoqué le 28 août 2023, s'est réuni, à la salle des fêtes de LANNEMEZHAN, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maurice LOUDET, Karine MEDOUS, Francis ESCUDE, Cécile SAINT-MARTIN (suppléante de Christophe MUSE), Arnaud DELAS (suppléant de Jean-Claude JACOMET), Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Xavier SARGUINET, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Patricia DELAS (suppléante de Jean-Marc DUPOUY), José DEFRECHOU (suppléant de Jean-Marie VIGNES), Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Eric LUVISUTTO (suppléant de Romain CAUCHOIS), Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Christine MONLEZUN, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Danièle VIDAL (suppléante de Céline CASSAGNEAU), Nicolas COLOMES, André QUINON, Alain DASQUE, Geneviève PFIMLIN, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE, Pascal AUDIC, Laurent LAGES, Dominique DEMIMUID, Jean-François GUERINAUD, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, Patrick ABADIE, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Joël DEVAUD, Joëlle CABOS (suppléante de Elisa PANOFRE), Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Joëlle ABADIE et François DABEZIES

Titulaires ayant donné procuration : Pascale LEONARD à Rose-Marie COLOMES, Maryvonne HEGUY à Philippe SOLAZ, Monique KATZ à Fabienne ROYO, Jean-Charles LAUREYS à François DABEZIES, Serge SOHIER à Valérie DUPLAN, Nathalie SALCUNI à Jean-Paul LARAN, Robert MONZANI à Pierre DUMAINE, Françoise PIQUE à Pierre DUMAINE, Nicolas TOURON à Gisèle ROUILLON, Sylvie ORTEGA à Laurent LAGES, Philippe LACOSTE à Joëlle ABADIE, Gérard SABATHIE à José DUFRECHOU et Didier FAVARO à Alain PIASER

Absents excusés : Lionel CAZAUX, Bruno FOURCADE, Hervé CARRERE, Jean-Marc BEGUE, Jean-Bernard COLOMES, Jean-Marc GRANIE, Patricia CORREGE, Jacqueline ALFONZO, Jean-Marc BABOU, Cindy SIBE, Jean-Pierre CABOS, Sandrine DURAN, Isabelle ORTE, Joëlle VIGNEAUX, Charles RODRIGUES, Guy RAYNAL, Jean-Paul COMPAGNET et André RECURT

Objet : Finances – Avis sur la dissolution du Syndicat Mixte du Plateau de Lannemezan et des Vallées Neste Barousse et conditions de liquidation

Vu le code Général des collectivités territoriales notamment les articles L5212-33 et L5211-26

Vu la délibération n°2023-5 du 30 juin 2023 relative à la dissolution du ~~SMPLVNB envisagée au 30~~ novembre 2023 et aux conditions de liquidation.

Considérant les conditions de liquidation proposées :

- **Répartition budgétaire et comptable de tous les soldes de comptes de résultats** à la balance au jour de la dissolution, entre la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan (CCPL) et la Communauté de communes Nestes-Barousse (CCNB) avec la clé de répartition suivante :

Prorata du nombre d'habitants représentés pour chacun des EPCI (en référence à l'article 9 des statuts qui utilisait cette clé de répartition pour calculer les contributions financières des EPCI au syndicat), soit :

- 29,095 % pour la CCNB (population INSEE 2023 : 7 451 habitants sur un total de 25 609 habitants)
- 70,905 % pour la CCPL (population INSEE 2023 : 18 158 habitants sur un total de 25 609 habitants)

- **Répartition du solde de trésorerie**, au jour de la dissolution entre la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan (CCPL) et la Communauté de communes Nestes-Barousse (CCNB) avec la clé de répartition suivante :

Prorata du nombre d'habitants représentés pour chacun des EPCI (en référence à l'article 9 des statuts qui utilisait cette clé de répartition pour calculer les contributions financières des EPCI au syndicat), soit :

- 29,095 % pour la CCNB (population INSEE 2023 : 7 451 habitants sur un total de 25 609 habitants)
- 70,905 % pour la CCPL (population INSEE 2023 : 18 158 habitants sur un total de 25 609 habitants)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

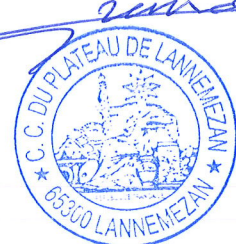
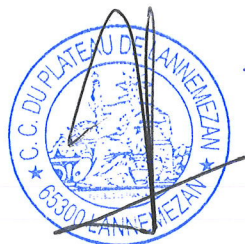
Le Président entendu, après en avoir délibéré, à la majorité des voix exprimées (60 pour – 4 abstentions : Philippe SOLAZ (et le pouvoir de Maryvonne HEGUY), Joël DEVAUD et André QUINON)

DECIDE

- **D'approuver la dissolution du Syndicat Mixte du Plateau de Lannemezan et des Vallées Neste Barousse,**
- **D'approuver les conditions de liquidations proposées par le syndicat.**

Le Président
Bernard PLANO

Le secrétaire de séance
Pierre DUMAINE



Affichée le **19 SEP. 2023**

Publiée le **19 SEP. 2023**

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20230905-2023-121-DE
Date de télétransmission : 19/09/2023
Date de réception préfecture : 19/09/2023